

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT CINQ OCTOBRE DEUX MILLE DIX SEPT

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 25 octobre

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames, Monia FAYOLLE, Stéfania FLORY, Geneviève GARNIER, Sylvie JERDON, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Renée TORRES, Chantal VARAGNAT et Messieurs, Eric BESSENAY, Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Hugues JEANTET, Mario SCARNA.

Pouvoirs :

Laurence MEUNIER donne pouvoir à M.Gérard CROYET

Emilie SOLLIER donne pouvoir à M.CHAPPAZ Jean-Marc

Jacques FORAT donne pouvoir à M.Mario SCARNA

Béatrice BOULANGE donne pouvoir à Claudine ROCHE

Jean-Claude CORBIN donne pouvoir à Pierre GRATALOUP

Jacques MEILHON donne pouvoir à Hugues JEANTET

Patrick BOUVET donne pouvoir à Bernard ROMIER

Laurent FOURGEROUX donne pouvoir à Sophie MONTAGNIER

Absents excusés sans pouvoir : Mme Eliane BERTIN, M.Eric PRADAT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Claudine ROCHE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 28

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 18

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 8

CONVOCATION EN DATE : 18 octobre 2017

DATE D’AFFICHAGE : 2 novembre 2017

OBJET : Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes –rapport d’observations définitives sur les exercices 2009 à 2015

-----**N°2017/87**

Vu le rapport d’observations définitives, délibérées le 4 juillet 2017, par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion de la CCVL au cours des exercices 2009 à 2015, reçu par la CCVL le 1er septembre 2017 ;

Vu la délibération n° 76/2017 en date du 21 septembre 2017 de la CCVL qui prend acte du rapport de la CRC,

VU l’article L. 243-8 du code des juridictions financières ces observations définitives qui doivent être présentées au plus proche conseil municipal et donner lieu à un débat.

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

La Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes a procédé à l’examen de la gestion de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais pour les exercices 2009 à 2015, en veillant à intégrer, autant que possible les données les plus récentes.

Les investigations de la Chambre Régionale des Comptes ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- les relations entre la CCVL et ses communes membres
- la gestion budgétaire et comptable
- la situation financière
- la commande publique
- la gestion du personnel

Lors de sa séance du 17 janvier 2017, la Chambre a formulé des observations provisoires adressées à la CCVL le 3 avril 2017.

La CCVL a répondu par écrit à ces observations provisoires dans le délai imparti. Après en avoir pris connaissance, la Chambre Régionale des Comptes a arrêté ses observations définitives le 4 juillet dernier.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport doit être communiqué au conseil municipal et, être inscrit à l'ordre du jour de la plus proche réunion suivant sa réception et donner lieu à un débat.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

26 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **DEBAT** sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes concernant la gestion de la CCVL au cours des exercices 2009 à 2015, tel qu'annexé à la présente délibération,
- **PREND ACTE** de ce rapport et du débat lié audit rapport.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER,
Maire de Grézieu-La-Varenne